

A chaque difficulté, une solution adaptée !

NATURE DES DIFFICULTÉS	SOLUTIONS CONSEILLÉES PAR L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Fonds propres insuffisants pour assurer un développement pérenne.	TROUVER DES FONDS PROPRES www.capitalpme.oseo.fr : il s'agit d'une plateforme d'intermédiation permettant aux PME d'accéder à des investisseurs. Loi TEPA, loi DUTREIL.
Stagnation ou baisse du chiffre d'affaires, de la marge ou du résultat.	CAP SUR L'EXPORT : DES OUTILS ET DES FINANCEMENTS www.ubifrance.fr www.coface.fr www.oseo.fr
	} sur le site du CSOEC vous trouverez à télécharger le guide Export www.experts-comptables.fr rubrique Export
Dégradation de la cotation fournisseurs entraînant un risque de disparition de votre entreprise.	CAP SUR LES MARCHÉS PUBLICS www.reseaucommandepublique.fr : des outils pratiques y sont présentés ainsi que les huit étapes pour répondre à un marché public.
Refus du banquier de consentir un nouveau crédit ou des facilités de caisse nouvelles et/ou refus de renégociation des emprunts avec un allongement, alors que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales.	CONSULTER VOTRE NOTATION Sur les sites internet des assureurs-crédits et utiliser les couvertures « CAP » et « CAP + ».
Retard dans les paiements des dettes fiscales et des dettes sociales*. (*Exclusivement URSAFF et Pôle Emploi et cotisations personnelles des travailleurs indépendants.)	PROCESSUS DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT Pour saisir le médiateur du crédit en ligne, rendez-vous sur www.mediateurducredit.fr
Retard dans les paiements des échéances des emprunts bancaires, des fournisseurs, des bailleurs...	DEMANDER DES DÉLAIS A LA CCSF Saisine de la Commission des chefs de services financiers à la direction départementale des finances publiques pour un étalement des dettes avec un délai maximum de 36 mois.
Les difficultés s'annoncent !	LES PROCÉDURES PRÉVENTIVES : MANDAT AD HOC ET CONCILIATION Prise de rendez-vous auprès de la cellule Prévention au secrétariat du président du tribunal de commerce pour demander l'ouverture d'un mandat ad hoc ou une conciliation (procédures confidentielles).
	PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE CIP DE VOTRE REGION www.cip-national.fr/